

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **4 mai 2020** à 20 h, par Messenger.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Julie Tessier, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Sont présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 0 personne représentant le public
 (À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

113-05-2020 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 et que la Ministre de la Santé et des Services sociaux renouvelle et prolonge l'état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020, donc toutes les mesures encadrant le domaine municipal continuent à être appliquées ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT le dernier arrêté 2020-029 émis le 26 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger.

QUE la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2020, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

114-05-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 4 mai 2020 soit et est adopté tel que présenté en ajoutant au Varia les points suivants :

- 13.1 Abandon d'aide financière – Les Loups Saint-Gabriel et Les Prédateurs de Saint-Gabriel-de-Brandon
- 13.2 Demande d'aide financière – Hockey mineur Saint-Gabriel

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

115-05-2020 3.1 Séance ordinaire du 6 avril 2020 – À huis clos

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

116-05-2020 3.2 Séance ordinaire du 14 avril 2020 (ajournement du 6 avril 2020) – À huis clos

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

117-05-2020 4.1 Adoption du règlement CV. 544 modifiant le règlement 541 (Taxation 2020)

Adoption du règlement CV. 544 modifiant le règlement CV. 541 dans le but de modifier le taux d'intérêt et de pénalité des taxes 2020 à partir du 1^{er} avril 2020 au 15 octobre 2020.

ATTENDU QUE le règlement CV. 541 prévoit selon l'article 7 un intérêt au taux de 15% à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées ;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Ville de Saint-Gabriel désire venir en aide à ses contribuables en abolissant

le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due concernant les taxations pour la période du 1^{er} avril 2020 au 15 octobre 2020, sous certaines conditions ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement CV. 541 quant au taux d'intérêt et de pénalité pour la période du 1^{er} avril au 15 octobre 2020 ;

ATTENDU QU'UN AVIS DE MOTION et le dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance du 6 avril 2020.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

ARTICLE 1

QUE l'article 7 du règlement CV. 541 soit remplacée par le suivant :

ARTICLE 7

QUE le taux d'intérêt et le taux de pénalité de 15% est chargé sur les comptes dus pour taxes annuelles 2020 et toutes autres taxes facturées, incluant les taxes de mutations, des taxations complémentaires et de services, au présent règlement **du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020** pendant lequel, elles doivent être payées ;

QUE le taux d'intérêt et le taux de pénalité des taxes annuelles 2020 et toutes autres taxes facturées, incluant les taxes de mutations, des taxations complémentaires et de services, soient à compter **du 1^{er} avril 2020, établis à 0% et ce, jusqu'au 15 octobre 2020** ;

QUE le taux d'intérêt et le taux de pénalité de 15% soit de nouveau chargé sur les taxes annuelles 2020 et toutes autres taxes facturées, incluant les taxes de mutations, des taxations complémentaires et de services à compter **du 16 octobre 2020**.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

118-05-2020 4.2 Location / Achat d'un nouveau photocopieur

ATTENDU l'offre avantageuse de la compagnie « XEROX » pour une amélioration au rendement et à l'économie en profitant de la nouvelle technologie des photocopieurs ;

ATTENDU QU'advenant la conclusion d'une nouvelle entente, la compagnie accepte le rachat du contrat actuel, qui venait à échéance au cours du mois de mai 2021.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général à conclure la transaction pour l'acquisition du nouveau photocopieur de modèle Altalink C8055, dans le cadre d'un nouveau contrat de location/achat représentant des mensualités de **192 \$** pour une période de cinq (5) ans, mettant ainsi fin à l'entente actuel.

Adoptée à l'unanimité

119-05-2020 4.3 Demande d'aide financière – CIEC Brandon

ATTENDU QUE la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse (CIEC) sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités ;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **1000 \$** à la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel se réserve le droit d'annuler l'aide financière à tout moment en raison de la situation en lien avec la Covid-19.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 30 avril 2020

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 avril 2020, sous la cote « Bordereau No. 05-2020 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2020

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2020.

120-05-2020 6.2 Comptes à payer au 30 avril 2020

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 30 avril 2020, des chèques numéros **4118** à **4150** totalisant **71 462.10\$** soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 avril 2020, des chèques numéros **4104** à **4117** incluant les prélèvements mensuels des numéros **4197** à **4199** totalisant **271 917.01 \$** soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

121-05-2020 8.1 Achat d'un véhicule utilitaire pour la plage – Honda Pioneer 500

ATTENDU QUE la Ville souhaite se doter d'un véhicule utilitaire pour la plage.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE suite aux analyses, la soumission du Honda Pioneer 500 chez JM Sports St-Gabriel au montant de **14 342 \$** avant les taxes soit celle retenue ;

QUE cette dépense soit affectée au règlement CV. 540.

Adoptée à l'unanimité

122-05-2020 8.2 Ministère des Transports – Contrat de services – Déneigement et déglacage des infrastructures routières

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, à signer le contrat # 8806-20-4907 pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières pour la saison 2020-2021 au montant de **23 500 \$**, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT => 9.1 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation de l'eau potable de mars 2020

Le greffier dépose le rapport d'exploitation de l'eau potable pour la période de mars 2020.

DÉPÔT => 9.2 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation des eaux usées de février et mars 2020

Le greffier dépose le rapport mensuel d'exploitation des eaux usées pour la période de février et mars 2020.

123-05-2020 9.3 Nordikeau – Gestion des ouvrages d'assainissement

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la firme Nordikeau soit et est mandatée à fournir les ressources pour effectuer les relevés journaliers réglementaires en l'absence de l'opérateur principal de la station, soit les fins de semaine, lors de vacances ou d'absences, afin d'assurer le bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement en conformité à la nouvelle obligation sur l'opération des stations d'épuration par des ressources certifiées, le tout sous tarification journalière à durée indéterminée de **300 \$/jour**.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

124-05-2020 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 avril 2020

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

125-05-2020 12.1 Adhésion – Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière

ATTENDU QUE l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière nous permet d'avoir accès à des formations pour nos animateurs de camp de jour et à des sensibilisations pour nos jeunes inscrits au camp ;

ATTENDU QUE cette adhésion nous donne accès à plein d'outils pour nous permettre d'intégrer le plu possible les personnes handicapées à nos activités de loisirs ;

ATTENDU QUE nous avons accès à tous ces services sans être membres dans les années précédentes, mais que pour l'année à venir, nous devons devenir membre pour y avoir droit.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à acquitter les frais d'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière, représentant un montant de **100 \$**, incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

126-05-2020 12.2 Adhésion – Tourisme Lanaudière

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à acquitter les frais de renouvellement de l'adhésion à Tourisme Lanaudière, représentant un montant de **362.17 \$** incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

127-05-2020 12.3 Autorisation Patrice Jetté – Demande d’aide financière – Classique hivernale chasse et pêche

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le directeur des communications et du développement culturel, Patrice Jetté, soit et est par la présente, autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du Gouvernement du Québec dans le but d’obtenir du financement à même le programme Relève et mise en valeur de la faune 2020-2021 pour assurer la réalisation de la 6^e édition de la « Classique hivernale chasse et pêche ».

Adoptée à l’unanimité

128-05-2020 12.4 Remboursement 35% Association Grandeur Nature Mellyn en Ennorath

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **157.50 \$**, fait à l’ordre de l’Association Grandeur Nature Mellyn en Ennorath, représentant une ristourne de 35 % des frais d’inscription pour trois (3) jeunes demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l’association pour l’année 2020.

Adoptée à l’unanimité

129-05-2020 12.5 Conditions salariales de la directrice des loisirs sportifs et culturels – Maxine Fournier

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE le conseil approuve que Maxine Fournier, directrice des loisirs sportifs et culturels, conjointement pour la Ville de Saint-Gabriel et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, adhère à la « Politique salariale et recueil des conditions de travail des employés(es)-cadres de la Ville de Saint-Gabriel » et ce, rétroactivement à la date d’entrée en vigueur de ladite convention ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel autorise le nouvel accord salarial, soit un salaire horaire de **26 \$**, selon l’entente intervenue entre les parties le 14 novembre dernier et ce, à partir du 1^{er} janvier 2020.

Adoptée à l’unanimité

130-05-2020 12.6 Destinations Lanaudière – Tourisme Lanaudière

ATTENDU QUE la MRC de D’Autray a signé une entente de partenariat pour le déploiement promotionnel du concept Destinations Lanaudière avec Tourisme Lanaudière pour les pôles suivants de la MRC Lac Maskinongé et Berthier et ses îles.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres du conseil autorisent la contribution de la Ville de Saint-Gabriel au montant de **1 800 \$** qui sera versé à la MRC de D'Autray représentant **600 \$** par année pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

QUE cette résolution remplace la résolution 080-03-2020.

Adoptée à l'unanimité

131-05-2020 12.7 Redirection des mises à l'eau de la plage à la guérite du rang St-Augustin

ATTENDU QUE le Comité du Lac possède un système informatisé afin de traiter les vignettes de mises à l'eau et que la Ville de Saint-Gabriel en a pas et que cet équipement facilite les traitements d'achat de vignettes et passes journalières ;

ATTENDU QUE c'est plus facilitant pour le Comité du Lac d'avoir seulement un point de vente et service pour les mises à l'eau ;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas d'emplacement adapté et que c'est de plus en plus demandant pour les mises à l'eau, puisque c'est une plage avant tout ;

ATTENDU QU'un règlement pour le lavage des bateaux est en vigueur et doit être respecté afin d'éviter la prolifération des plantes envahissantes dans le Lac Maskinongé ;

ATTENDU QUE le contrôle de la propreté des bateaux est difficilement gérable à la plage municipale car l'attente est trop longue à la guérite ;

ATTENDU QUE le Comité du Lac accepte de compenser la Ville pour la perte de revenus concernant le stationnement véhicule-remorque pour les mises à l'eau.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE des barricades soient installées afin de ne plus avoir de mises à l'eau au débarcadère du site de la plage municipale parce qu'elles seront autorisées à la guérite du rang St-Augustin ;

QU'un plan de communication soit mis en place le plus rapidement possible pour les citoyens et visiteurs.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

132-05-2020 13.1 Abandon d'aide financière – Les Loups Saint-Gabriel et Les Prédateurs de Saint-Gabriel-de-Brandon

ATTENDU QUE la pandémie de la Covid-19 force la Ville à revoir certaines de ses politiques de dons pour atteindre d'ici la fin de l'année fiscale un équilibre budgétaire ;

ATTENDU QUE cette aide financière ne correspond plus aux orientations auxquelles le conseil de la Ville désire soutenir.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE ce conseil ne versera plus d'aide financière pour aider à payer les heures de glace aux deux organismes sportifs suivants pour les prochaines saisons :

- Les Loups de Saint-Gabriel
- Les Prédateurs de Saint-Gabriel-de-Brandon

QUE cette résolution soit transmise aux deux organismes sportifs ;

QUE les organismes pourront toutefois adresser une demande de subventions en soumettant leur demande pour évaluation au comité d'analyse, en respectant les critères établis.

Adoptée à l'unanimité

133-05-2020 13.2 Demande d'aide financière – Hockey mineur Saint-Gabriel

ATTENDU QUE le Hockey mineur Saint-Gabriel sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs tournois.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de participer financièrement à l'organisation des tournois 2019-2020 du hockey mineur Saint-Gabriel en autorisant le versement d'une somme de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

134-05-2020 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 4 mai 2020 soit levée à 8h30.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 5^{ème} jour de mai 2020.

Gaétan Gravel, Maire